

## ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Elections Municipales (1<sup>er</sup> mai 1892).

## Programme des Candidats Indépendants

## ÉLECTEURS,

En nous présentant à vos suffrages, nous vous devons une déclaration de principes et notre programme.

Les voici :

Pas de politique.

Nous n'avons ni le droit ni l'intention de discuter la forme du gouvernement.

Nous entendons rester des administrateurs, mais nous serons des administrateurs libéraux et indépendants.

Nous exercerons un contrôle sérieux et actif sur toutes les branches de l'administration municipale.

Il est temps d'en finir avec ce système de vexations politiques et de persécutions religieuses, qui surexcitent les passions et froissent les consciences.

Nous voulons l'apaisement et la conciliation par la tolérance qui doit être l'honneur d'une époque éclairée.

Nous poursuivrons donc de tous nos efforts la réalisation du programme suivant :

Répartition équitable et raisonnée des deniers communaux entre les divers quartiers de la ville, les différents services et les différents travaux.

Révision des tarifs d'octroi et dégrèvement, en particulier, des denrées nécessaires à la vie.

Révision des tarifs de place sur une base de large protection en faveur des commerçants locaux.

Protection accordée aux entrepreneurs et aux ouvriers de la ville dans les travaux publics.

Réorganisation du Bureau de bienfaisance avec des conseils ouvriers.

Concours de la municipalité à l'assistance des ouvriers âgés, infirmes et invalides du travail.

Amélioration des services de l'hospice ; création de salles spéciales pour les enfants malades et convalescents.

Examen approfondi et impartial de toutes les pétitions.

Garanties assurées à la liberté entière du père de famille dans le choix de l'école pour ses enfants.

Egale sollicitude pour les enfants de toutes les écoles.

Rétablissement des processions réclamées à plusieurs reprises par d'imposantes manifestations de la volonté de nos concitoyens.

1<sup>re</sup> Section. — Fenet

BALME, manufacturier, quai de Limoges.

CHEDEVERGNE, pharmacien, rue de la Tonnelles.

COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué, rue du Temple.

COUDERT-GAUTIER, négociant, quai de Limoges.

LAUNAY-MICOULLAU, négociant, rue du Puits-Tribouillet.

RENOU, docteur-médecin, rue du Temple.

RICHARD, Louis, docteur en droit, avocat, rue du Grand-Noyer.

2<sup>e</sup> Section. — Nantilly

ANQUETIN, CHARLES, agent-voyer en retraite, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

BOUCHARD, ARMAND, comptable, rue de Nantilly.

FOUCHER, PIERRE, manufacturier, rue de la Chouetterie.

LOYAU, EMILE, propriétaire, rue des Moulins.

ROY, ERNEST, horticulteur, rue Verte.

3<sup>e</sup> Section. — Saint-Louis

DOCTEUR BESNARD, conseiller général, rue de la Petite-Douve.

FOUCHER-GILBERT, ancien juge de paix, rue de Bordeaux.

LE BARON, notaire, rue d'Orléans.

SALMON-HUMEAU, ancien négociant, rue de Bordeaux.

4<sup>e</sup> Section. — Saint-Nicolas

AUBOYER, LOUIS, notaire, place de la Bilange.

BEAUCHARD, RAOUL, négociant, place de la Bilange.

GOUZÉ-MERCIER, ancien boulanger, rue Saint-Nicolas.

POISSON, CHARLES, négociant, rue de la Petite-Bilange.

RAPAUD, PIERRE, négociant, rue Saint-Nicolas.

5<sup>e</sup> Section. — Les Ponts

BEZOU, PIERRE, ancien négociant, route de Rouen.

BLAIN, CHARLES, fondeur, rue Nationale.

GALLÉ-DELALANDE, LOUIS, propriétaire, rue de la Croix-Verte.

LIÈVRE, AUGUSTE, menuisier, rue des Capucins.

LUZÉ, EUGÈNE, négociant, route d'Angers.

SOURDEAU, MARCEL, négociant, place du Port-Cigogne.

SAUMUR, 19 AVRIL

## INFORMATIONS

## LA CIRCULAIRE DE M. RICARD

Divers journaux publient le texte de la circulaire que M. Ricard vient d'envoyer aux procureurs généraux.

Ce document est digne en tous points du ministre qui, l'autre jour, à la Chambre, a tenu contre le clergé et la religion le langage haineux que l'on sait. Il y a bien, au début de la circulaire, une allusion assez vague à la répression dont pourraient être l'objet les gens qui organisent du trouble dans les églises ; mais il est facile de voir que ce n'est là qu'une précaution oratoire.

Les procureurs intelligents ne s'y tromperont pas. Ils comprendront fort bien que les malfaiteurs sur lesquels on invite à s'exercer leur active surveillance, ce sont les membres du clergé, depuis l'évêque jusqu'au plus modeste vicaire. M. Ricard s' imagine que son titre de ministre des cultes lui donne le droit de régler le sujet des sermons prononcés dans les églises et de régler le mode suivant lequel le clergé devra s'acquitter de son devoir de prédication. Sa circulaire interdit les « conférences », ce qu'il n'a assurément nul droit de faire. Elle n'admet pas non plus que le clergé puisse s'exprimer sur la législation républicaine autrement que dans des termes d'enthousiasme et d'admiration. M. Ricard ne se rend pas compte assurément à quel point son attitude et son langage sont ridicules.

Cette inconscience manifeste est la seule raison qui empêche de qualifier, comme il mériterait de l'être, cet homme politique qui est le seul sans doute à se prendre au sérieux.

## Une conception de la République

— Comme je suis âgé, comme je suis républicain, je sollicite une pension.

C'est en ces termes que s'adressait, ces jours derniers, au Conseil municipal, un concierge sur le retour.

On s'est beaucoup moqué dans la presse de ce pétitionnaire. On n'a peut-être pas eu raison. A force de voir de prétendues victimes du 2 décembre, leurs parents, leur descendance, toucher des pensions ; à force de voir les républicains obtenir des places auxquelles ils n'avaient aucun droit, vivre de grasses sinécures et s'enrichir aux dépens des contribuables, ce homme a cru ouverte l'ère de la république des concierges.

Car, pour tous les républicains, la vraie, la seule république, c'est la république où l'on touche, celle où il est d'autant plus agréable de passer à la caisse qu'on n'y a moins de droits.

Si le concierge Lignon n'a pas eu sa pension, c'est qu'un conseiller municipal de la droite — ces réactionnaires n'en font jamais d'autres ! — a eu la curiosité d'interrompre l'orateur qui la demandait et d'exiger des explications.

Les titres du concierge Lignon se réduisaient à un seul : il est agent électoral de M. Oppor-

lun, et M. Opportun voulait faire payer son agent par les contribuables :

Sans l'insistance d'un membre de la minorité, la pension passait comme une lettre à la poste, et, de même que l'Etat fait des rentes aux heureuses victimes du 2 décembre, la ville allait inaugurer le principe de pensionner les concierges républicains.

On n'est pas content du Conseil municipal dans les loges du 4<sup>e</sup> arrondissement.

#### FORMULE INQUIÉTANTE

D'après plusieurs journaux, d'importantes nouvelles seraient arrivées du Dahomey.

La France et le Paris ont envoyé des rédacteurs au sous-secrétariat des colonies. On leur a déclaré « n'avoir aucune communication à faire ».

Cette réponse nous paraît inquiétante dans sa forme et dans son laconisme.

On peut, en effet, recevoir des nouvelles — surtout les mauvaises — et préférer les garder pour soi.

On déclare, alors, « n'avoir aucune communication à faire », formule vague qui ne signifie pas qu'on n'a rien reçu, mais qu'on aime mieux ne rien dire.

Depuis l'incident Mège-Freycinet-Cavaignac, on peut s'attendre, de la part du ministère, à toutes les cachotteries et à toutes les subtilités.

#### Les évêques de la province ecclésiastique d'Avignon

M<sup>r</sup> l'archevêque d'Avignon et les quatre suffragants de Nîmes, Montpellier, Viviers et Valence, viennent d'adresser à leurs diocésains une lettre pastorale collective qui a dû être lue dimanche dans toutes les églises de leur diocèse.

Cette lettre est un éloquent commentaire des Encycliques pontificales sur la situation sociale et les devoirs des catholiques.

Elle précise très nettement le caractère de l'action catholique telle que le Saint-Père la comprend et dans les limites où il désire qu'elle soit engagée ; elle retrace les idées du Pape conformes à la doctrine constante de l'Eglise sur la manière d'envisager les formes politiques. « Les catholiques français restent libres », a écrit Léon XIII, de préférer telle ou telle forme comme s'adaptant mieux au caractère et aux mœurs de leur nation. »

Si, descendant sur le terrain des faits et à cause de la nécessité sociale, le Pape déclare qu'il est permis, réclamé, imposé même d'accepter les gouvernements nouveaux, il détermine dans quelles conditions et sous quelles réserves cette acceptation du fait gouvernemental est recommandée par l'Eglise.

La lettre des évêques le proclame avec l'Encyclique pontificale : « Le devoir de soumission

» s'arrête à la limite où fluit le droit de commander. »

Or, ce droit de commander cesse lorsqu'il prétend s'exercer sous forme de lois attentatoires à la foi chrétienne et aux croyances religieuses.

Cette législation qui vise à mettre les catholiques hors du droit commun et menace notre pays d'un retour au paganisme, le Pape la condamne ; le devoir est de réprover les actes et les points hostiles à la religion et à Dieu lui-même.

C'est ce caractère de l'Encyclique que les évêques de la province d'Avignon font ressortir avec une clarté saisissante.

Pour la défense et le triomphe de ces croyances et de ces intérêts, il faut parler, écrire, agir.

Il faut, dans cette lutte de la Foi chrétienne contre la législation athée, mettre l'influence religieuse et politique que chacun a pu acquérir par sa situation et ses talents au service de la cause commune.

Il ne suffit pas de parler et d'écrire, il faut agir pour acquérir le pouvoir, il faut s'organiser sur le terrain électoral pour ressaisir la majorité dans les Conseils de la commune, dans ceux du département et de l'Etat.

Au point de vue civique, tout effacement et abstention dans l'accomplissement du devoir électoral est une abdication coupable ; au point de vue religieux, c'est une faute mortelle.

Ce devoir de voter est rigoureux, et ce droit de vote il faut l'exercer au profit des plus dignes, et aucune raison ne peut permettre à des catholiques de favoriser par leur concours ou leur abstention la nomination des candidats hostiles à la foi chrétienne et à la liberté religieuse.

Les républicains du gouvernement se montrent très irrités de ce langage et de ces conseils, et les journaux républicains poussent à une répression sévère.

Le Temps a la plaisante prétention de mieux interpréter l'encyclique que les évêques.

L'Estafette rappelle qu'en vertu du Code pénal, les évêques convaincus d'avoir critiqué les lois ou les actes du gouvernement, ou d'avoir provoqué à la désobéissance à ces lois ou à ces actes sont passibles de l'emprisonnement et du bannissement.

La Lanterne demande également que la peine du bannissement soit portée contre M<sup>r</sup> l'archevêque d'Avignon et ses suffragants.

Le Mot d'Ordre :

« Si après de pareils enseignements, les curés hésitent à se jeter à corps perdu dans la bagarre politique, j'en serais bien surpris. »

» Leurs chefs les convrent.

» M'est avis que les procureurs généraux de M. Ricard auront quelque besogne d'ici aux élections municipales, s'ils se conforment à la circulaire ministérielle d'hier. »

core hideux. La mère, se voyant abandonnée par le mari et n'ayant pas le courage de travailler pour deux, s'en est allée avec un autre homme. C'est le journal qui le dit, car moi je ne puis croire à de pareilles infamies.

— Cela existe quelquefois, mademoiselle, malheureusement, et la société, comme les rues, a des égouts.

» Continuez, je vous prie, vous ne vous doutez pas à quel point vous m'intéressez.

— Vrai ? Eh bien ! j'en suis heureuse, car je me suis prise d'un amour... comment dirai-je d'un attachement maternel pour l'enfant abandonné !

— La mère l'a donc abandonné ?

— Oui. C'est un garçon de douze ans ; il est chétif, malingre, le père l'a chassé, la mère l'a repoussé ; entre les deux, le vice le guette.

— Le malheureux ! Mais comment les journaux ont-ils connu le fait ?

— J'oubliais en effet de vous dire la fin. L'enfant, n'ayant plus d'asile, a dû faire ce qu'il refusait de faire avant. Il a mendié... en attendant qu'il volât.

— C'est fatal.

— La police l'a ramassé, et il a comparu

#### Tirages Financiers

Obligations de Panama.

Le numéro 630,031 gagne 500,000 francs.

Le numéro 630,444 gagne 100,000 francs.

Les numéros 1,540,931 — 1,300,664 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 256,984 — 1,634,624 gagnent chacun 5,000 francs.

#### NOUVELLES MILITAIRES

ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

L'Officiel a publié l'état nominatif par arme, par grade et par ancienneté dans le grade des officiers de toutes armes qui ont satisfait, en 1892, aux examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre.

Voici la liste concernant la cavalerie :

Capitaines.

13 janvier 1887. — M. de Cornulier-Lucinière, du 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

12 juillet 1890. — M. de Romazotti, du 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

Lieutenants.

8 juillet 1886. — M. Champeaux, du 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

13 janvier 1887. — M. Barbier Saint-Hilaire, du 5<sup>e</sup> régiment de dragons.

17 mai 1887. — M. Blanchy, du 15<sup>e</sup> régiment de dragons.

30 décembre 1887. — M. de Place, du 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers (instructeur à l'Ecole spéciale militaire).

8 février 1889. — M. Caffaro, du 11<sup>e</sup> régiment de dragons.

1<sup>er</sup> septembre 1889. — M. Debaius, du 6<sup>e</sup> régiment de dragons ; M. Massiat, du 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

28 décembre 1889. — M. de France, du 7<sup>e</sup> régiment de dragons.

27 octobre 1890. — M. de Broglie, du 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

1<sup>er</sup> mai 1891. — M. Tillion, du 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

#### Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Dimanche, une foule nombreuse et recueillie a pris part aux offices dans toutes les églises de la ville. Les communions ont été multipliées et plusieurs retours, fruits de la parole convaincue du R. P. Bailleul, prédicateur de la station du Carême, ont été constatés dans diverses paroisses.

Partout la fête de Pâques a été célébrée avec

grande pompe. Comme toujours, des amateurs de musique aussi habiles que dévoués ont voulu relever l'éclat des cérémonies par des morceaux d'harmonie brillamment exécutés, et, à Saint-Pierre, les soli d'une voix toujours fraîche, puissante et sympathique ont été fort remarqués et appréciés.

LA GELEE

Nous avons signalé le retour du froid. Depuis samedi, il a été désastreux. En bien des cantons, les vignes sont fortement atteintes et la récolte compromise. Contre les lois ordinaires, le mal a sévi sans règle fixe, aussi bien sur les coteaux, tandis que certaines vallées n'ont pas grand dommage.

Ce désastre semble s'être étendu sur une grande surface ; on le signale de tous côtés.

LA NEIGE

Depuis samedi, la neige tombe chaque jour sur différents points. En ville, principalement, la bourrasque de samedi a été très violente ; on se serait cru au cœur de l'hiver.

Dès ce matin encore, après plusieurs averse de pluie, il est tombé de très gros flocons de neige.

Le thermomètre est descendu un peu moins bas que les nuits précédentes. Le temps s'est tenu couvert ; grâce à cette circonstance, il n'y a pas eu de gelée.

Le vent est au nord-est.

#### Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 18. — Georges-Emile Perrin, rue Saint-Nicolas ; — Paul Barbin, rue du Portail-Louis.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Ernest Guiocheau, menuisier, à Saumur, et Augustine-Louise Travailard, couturière, à Noyant (Maine-et-Loire).

Eugène-Remi Lefèvre, serrurier, et Marcel-line Roi, lingère, tous deux à Saumur.

Marie-Célestin-Louis Daveau, vigneron, et Aimée-Florentine Hégron, cuisinière, tous deux à Fondettes (Indre-et-Loire).

François Blet, sans profession, aux Ulmes (Maine-et-Loire), et Louise Gaudicheau, commerçante, à Saumur.

Julien Renard, employé de chemin de fer, à Saumur, et Marie-Pauline Lebourrier, lingère, à Blou (Maine-et-Loire).

MARIAGES

Le 16 avril. — Camille-Alexandre Douet, employé de commerce, à Bagneux, a épousé Marie-Antoinette Fayret, brunissense, à Saumur.

Le 18 avril. — Paul-Louis Langlois, lieutenant au 10<sup>e</sup> chasseurs, à Moulins, a épousé Marie Boret, sans profession, à Saumur.

Le 19. — Gabriel-Auguste-Duclos Luçon,

LE

#### FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

V — SOUS LES MARRONNIERS

(Suite)

Après un court silence, Armande reprit :

— Voici donc, monsieur André, de quoi je désirais vous entretenir :

« Il y a quelques jours, j'ai lu dans un journal un fait navrant qui m'a touché jusqu'au cœur. Il s'agit d'un ménage désuni, d'un homme méchant qui frappait sa femme et qui voulait forcer son enfant à mendier. L'enfant, plus fier que le père, a refusé.

— Alors il a battu l'enfant ?

— Peut-être, je l'ignore ; mais il a quitté le domicile conjugal et est allé vivre avec une de ces femmes sans nom comme il en existe, paraît-il, et qui sont la honte de notre sexe.

— Je comprends.

— Jusqu'ici c'est mal, mais ce n'est pas en-

enfant, je n'ose dire le nôtre, et il sera sauvé.

— Monsieur André, je ne croyais pas vous exalter à ce point pour un inconnu.

— Je vous dis que vous ne pouvez pas savoir combien vous me rendez heureux. J'avais pour vous un culte... pardon... une amitié profonde, je vais maintenant vous adorer comme une sainte.

— En vérité ? monsieur... fit Armande un peu effrayée.

— N'ayez aucune crainte, mademoiselle, vous êtes ici sous ma protection, mais permettez-moi de vous remercier comme je l'entends du bonheur que vous me procurez.

Armande s'était levée aussi.

André Rémy mit un genou en terre devant elle et dit :

— Devant Dieu qui nous entend, mademoiselle, vous venez de payer d'un mot tout ce que j'ai fait pour votre grand-père et votre maison. Devant Dieu, je vous jure que je suis à vous comme l'esclave le plus dévoué, prêt à vous obéir en tout.

— Relevez-vous, monsieur, fit la jeune fille ; si l'on vous voyait à mes pieds, que dirait-on ? Et elle tendit la main au jeune homme, comme pour l'aider à se relever.

employé Jo chemin de fer, à Quimper, a épousé Marie-Joséphine Nouvel, couturière, à Saumur. — Pierre-Marie Papin, champagniseur, à Saint-Hilaire-Saint-Florant, a épousé Marie-Aléa Claveau, domestique, à Saumur; — Marie-Jean-Baptiste-Joseph Roger, commerçant, à Linières-Bouton (Maine-et-Loire), a épousé Constance-Anna Brunet, sans profession, à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 16 avril. — Joséphine Druet, épouse Alexandre-Pierre Nèveu, 59 ans, marchande, place Saint-Pierre; — Marie-Françoise Chupin, veuve Jean-Baptiste Pierrois, 82 ans, à l'Hospice.

#### PÊCHEUR EN PÉRIL

Dimanche matin, vers 8 heures, le jeune Vincent Beillot, âgé de 13 ans, pêchait dans la Loire, en avant du bateau-lavoir de M. Mignon. S'étant trop avancé sur le bord, il glissa tout à coup et disparut.

Aux cris poussés par une petite fille, deux jeunes gens, MM. Pierre Robineau, menuisier, et Gustave Dubois, coiffeur, qui se promenaient sur le quai, descendirent la cale et se portèrent au secours du petit naufragé. Il n'était que temps; l'enfant s'était cramponné à une amarre, mais, glacé et paralysé par le courant, il lâchait prise au moment où Robineau accourait. Beillot lui saisit la jambe et l'eût entraîné avec lui sans la présence et les efforts de M. Dubois qui les retira tous deux.

M. Robineau est digne d'éloges: ce n'est pas la première fois qu'il se dévoue pour sauver une personne en danger de se noyer.

#### Musique Municipale

La Musique Municipale de Saumur commencera ses concerts d'été dimanche prochain 24 avril, à une heure qui sera ultérieurement donnée.

#### Programme

1. *Cronstadt*, allegro..... BOISNIER.
2. *Nabuchodonosor*, ouverture.... VERDI.
3. *Le Prophète*, fantaisie..... MEYERBEER.
4. *Marche de l'Emir*..... LUIGINI.
5. *Arc-en-ciel*, grande valse..... FAVRE.

Le chef de musique,  
V. MEYER.

#### LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

C'est lundi prochain 25 avril que s'ouvrira la session des conseils généraux.

Dans le mouvement judiciaire qui a paru amélioré, nous relevons les nominations suivantes:

Conseiller à Angers, M. Cabanon, président du tribunal de Saint-Calais.  
Président à Saint-Calais, M. Garapin, procureur à Cholet.  
Procureur à Cholet, M. Goiffard, procureur à Gourdou.

Il prit cette main, la serra doucement. Puis, comme la main ne se retirait pas, il y appuya ses lèvres longuement.

Et Armande disait tout bas :  
— Relevez-vous donc !

Mais la main restait sous les lèvres, qui semblaient vouloir y rester toujours.

Ce moment d'effusion passé, André Rémy se releva, et les deux jeunes gens, n'osant plus rien dire, tout entiers à leurs pensées, Armande, émue et rougissante dans l'ombre, André le cœur dilaté et se débattant encore contre l'amour qui riait dans la nuit, marchèrent l'un près de l'autre les yeux baissés.

Ils allèrent ainsi jusqu'au bout de l'allée. Là il fallut se retourner; ils se trouvèrent l'un devant l'autre, ils se regardèrent, et dans l'obscurité leurs yeux se rencontrèrent.

Quel éclair en jaillit-il ? C'est ce que nous ne pourrions dire, mais la lueur en fut si vive qu'elle éclaira toute leur âme et que la main de la jeune fille se retrouva dans celle du jeune homme.

Oh ! la vingtième année ! la page blanche du premier amour ! Tous ceux qui ont eu vingt ans, tous ceux qui ont aimé, comprendront que l'on ne peut décrire ce qui se passait dans le

#### ÉPOUVANTABLE ACCIDENT A NANTES

Samedi matin, un accident très grave s'est produit à Nantes. M. Drouin, capitaine d'état-major, accompagné de sa femme, de ses trois enfants et de M. Dillon, étaient en voiture, allant s'embarquer à bord de la *Ville de Tours* qui appartient à M. Dillon.

Le cocher traversa le chemin de fer au passage à niveau et s'avança sur la cale. Ce que voyant, le garde-barrière lui cria : « Arrêtez, vous allez vous jeter à l'eau. » — « Ne craignez rien », répondit-il.

Hélas ! le malheureux vit bientôt quelle faute il avait commise.

A peine la voiture commençait-elle à descendre que, sous le poids des bagages et des voyageurs, les chevaux étaient poussés vers le fleuve. Les trois hommes sautèrent à terre, se jetèrent à la tête des animaux, mais il était trop tard, et en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, l'équipage allait s'engouffrer dans la Loire.

Les femmes et les enfants poussèrent des cris d'épouvante : ils se voyaient perdus. Comment M<sup>me</sup> Drouin eut-elle la présence d'esprit d'ouvrir la portière et de se cramponner à la chaîne d'un bateau-lavoir qui se trouvait à sa portée, jusqu'à qu'on vint lui tendre la main ? Comment le plus âgé de ses enfants eut-il le courage de sauter à son tour et de nager vers le bateau qui devait les emmener en joyeuse partie ? Ils ne s'en rendirent pas compte, mais ils furent sauvés.

Il restait encore bien assez de victimes. M<sup>me</sup> Dillon, Marguerite et Charles Drouin étaient restés dans la voiture.

L'eau est très profonde en cet endroit. Une escouade de pompiers, aidée par un grand nombre de personnes attirées par cette catastrophe, travaillèrent aussitôt à arracher la voiture.

On y parvint seulement au bout de deux heures de travail. M<sup>me</sup> Dillon et le petit Charles s'y trouvaient, avec, couché à leurs pieds, un petit chien qui les accompagnait.

On porta à la hâte les cadavres dans le cabinet du bateau d'Angers.

M. Berruyer, médecin municipal, leur prodigua des soins. Le corps du petit Charles était encore chaud, peut-être vivait-il encore. On dut bientôt, hélas ! abandonner tout espoir; la mort avait fait son œuvre.

À 8 heures et demie seulement on retirait le dernier cadavre, celui de la petite fille, que le flot avait apporté au bord du quai. Là encore, tout était fini.

La douleur de M. Dillon et du capitaine Drouin était navrante à voir. Celui-ci, en présence du malheur qui le frappait, avait voulu se jeter à l'eau; plus tard, quand il vit devant lui le cocher, cause de l'accident, il s'é-

cœur de ces beaux enfants.

Le calme du soir, la fraîcheur de la brise, le soupir du vent dans les feuilles, tout cela c'était bon, tout cela criait par les voix de la nature joyeuse :

— Je t'aime.

Ils ne le disaient pas, les jeunes amoureux, mais comme ils le savaient bien !

Combien de temps restèrent-ils ainsi, la main dans la main ? Combien de temps surtout seraient-ils restés si, tout à coup, quelque chose de noir ne fût accouru boudissant dans l'allée.

Armande la première entendit.

Se dégageant vivement de l'étreinte du jeune homme :

— Mon Dieu, dit-elle, quelqu'un !

André Rémy se retourna vivement et sourit.

— C'est Pluton, dit-il.

Et il siffla d'une façon particulière.

Le jeune chien que nous avons introduit dans cette histoire avait près d'un an; grand et fort, il s'était attaché tout particulièrement au jeune homme. Le soir, le concierge le lâchait dans l'usine pour faire la garde. Il avait senti son maître, et joyeusement il venait à lui.

Mademoiselle Armande se baissa et l'em-

brassa sur sa belle tête noire. Alors, André Rémy se baissa à son tour et embrassa le chien à la même place.

Pluton, content, sautait et gambadait autour d'eux.  
— Pluton vient me dire qu'il est l'heure de rentrer, hasarda mademoiselle Armande; il doit être tard.  
— Je ne sais, fit le jeune homme, j'oubliais tout.

— Même mon protégé ?  
— Oh ! non ; demain il sera ici.  
— Vraiment ?  
— Vous le verrez.  
— Vous me ferez un grand plaisir.  
— Si vous le permettez, je vous rendrai compte de mon ambassade, à la même heure... ici.

Armande hésita un instant.

— Vous me refusez ?

— Non. Il s'agit d'une bonne action.

L'amour dut continuer à sourire dans l'ombre, car cette bonne action tentait singulièrement la perche à l'action, excellente d'ailleurs, que préparait le dieu malin.

Mademoiselle Armande s'échappa vivement, et André Rémy rentra chez lui, en flâtant ce rendez-vous.

#### ARRESTATION D'UN ANARCHISTE

Samedi matin, à 4 heures et demie, à Nantes, des agents de la sûreté ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du parquet d'Angers, le nommé Louis-Gustave Langlade, 26 ans, chaudronnier. Langlade est inculpé d'être l'auteur du récent attentat à la dynamite qui a eu lieu à Angers.

LE MANS. — Mort du chef de gare principal. — M. Massard, chef de gare principal de la gare du Mans, vient de mourir à l'âge de 54 ans.

Entré à la Compagnie de l'Ouest, en 1866, comme employé de bureau, il débuta dans le service actif, en 1875, comme chef de gare à Tiercé (Maine-et-Loire).

Il vint au Mans, comme chef de gare, en 1885, et, trois ans après, en 1888, fut nommé chef de gare principal.

#### TUÉ PAR UNE BALLE DE TIR

À Châteauroux, le 16 avril, le nommé Jouannin, journalier, âgé de cinquante-six ans, était occupé à travailler dans sa vigne, située à environ 2,500 mètres du camp de tir, où les soldats du 90<sup>e</sup> de ligne faisaient le tir à la cible, lorsqu'une balle vint le frapper en pleine poitrine. Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués par le médecin-major de la garnison, le malheureux Jouannin a expiré le lendemain.

On lit dans le *Gaulois* :

« La mode décidée :

» Les jupes courtes, en ville, triomphent sur toute la ligne. On ne les lance encore qu'avec le costume tailleur, mais la petite queue a reçu le coup mortel. Le lé de derrière, droit et rapporté, forme de gros plis en tuyaux. La

rondeur de la jupe est parfaite, et se maintient à trois doigts du sol. »

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 16 avril 1892

#### GRAVURES

PORTRAITS : M. Nebout, dernier survivant de la mission Crampel. — M. le Capitaine Ménard, chef de la mission massacrée récemment en Afrique.

PARIS : Les mosaïstes travaillant à l'Éscalier Daru, au Louvre. — Le Marché aux Oiseaux.

BEAUX-ARTS : Avril, tableau de M. Artigue.

NORVÈGE : Les scieurs de glace. — Chargement d'un vaisseau de glace.

CHINE : La cathédrale de Pékin. — Placards invitant les Chinois à la baine des Européens.

DÉPARTEMENTS : Le département des Hautes-Alpes.

#### TEXTE

CHRONIQUES : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron; *Le monde scientifique*, par Emile Desbeaux; *Les Beaux-Arts*, par Olivier Merson; *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire; *Musique*, par Auguste Boisard; *Sport*, par Archiduc, etc., etc.

Explication des gravures, Rébus, Échecs, Récréations de la famille, etc., etc.

En supplément : *Impressions et Souvenirs*; *Eugénie de Guérin*, texte et dessins de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVRIL 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

M. Prud'homme préside un banquet.

Au dessert, on le prie de prononcer quelques paroles. Il se recueille un peu, puis levant son verre :

— L'usage des repas, dit-il, remonte à la plus haute antiquité.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, MAISON J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

**P. ANDRIEU**

Grand choix d'articles de Pâques

Œufs candis et décorés, Œufs chocolat unis et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1<sup>er</sup> choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1892,

### LE MOULIN A EAU De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES, Situé sur la rivière, le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances.

COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Breux-Brézé, soit à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1<sup>o</sup> DEUX CHAMBRES hautes et un petit jardin.

2<sup>o</sup> UN PAVILLON, composé de cave, chaufferie, une chambre au 1<sup>er</sup>, grenier, servitude et jardin, contenant environ 28 ares.

3<sup>o</sup> UNE MAISON, composée de grenier et nombreuses servitudes, avec jardin, contenant environ 26 ares 45 centiares.

Le tout situé impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON, au Pont-Fouchard.

### A VENDRE

Une Belle Tonne de Pêche

Avec un beau sentineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUVOIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

### A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M<sup>e</sup> DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table. S'adresser au bureau du journal.

### Changement de Domicile

A partir du 15 avril 1892, la BOUCHERIE de M. GUILLOISEAU est transférée de la rue Nationale dans la rue d'Orléans, en face l'ancien hôtel d'Anjou.

### MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Avenue de la gare de l'Etat, n<sup>o</sup> 4.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, 14.

### A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

### A LOUER

présentement, sur les bords de la Loire, JOLIE PROPRIÉTÉ, Ecuries complètes, jardin, prairies. S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NANCEUX, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 66.

### GUERISON

Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MEMBRE DES PLACES D'ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange en rien le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par correspondance.

## Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

## AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

### SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

### Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

**CHEVEUX GRIS-CHUTE**

2'50 3'50

GRAND FLACON GRAND FLACON

**LE SUBLIMIOR**

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉN<sup>l</sup> A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Holles fr<sup>s</sup> sous pli fermé.

En vente à Saumur, chez M. COURTARD, coiffeur-partumeur, rue Saint-Jean.

### MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

### Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT ET FILS

### BAISSE DE PRIX

Sucre 1 <sup>er</sup> choix, le kil. ....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié — — — — —	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	0.80	1 <sup>re</sup> qualité, —	2.60
Bougie à trous. ....	1. »	Bon mélange —	3. »
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis —	3. »
Gruyère 1 <sup>er</sup> choix, le 1/2 kil. .	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

### CHANGEMENT DE DOMICILE

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,